

# **DELIBERATION N° 04 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU GRAND NANCY SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Mme RAVON**

Les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Présenté au Conseil de Métropole dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires de chacune des communes membres du Grand Nancy à leur Conseil Municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux. Ainsi, ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers destinés à mieux évaluer la qualité du service rendu.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

## Intervention de Monsieur le Maire :

Merci pour cette présentation. C'est un rapport très technique et riche en information. Cependant, je voudrais ajouter quelques chiffres.

Les travaux pour aller capter l'eau de la Meurthe avant les rejets des usines de traitements chimiques de Dombasle et donc après Blainville-sur-L'eau va coûter environ 30 millions d'euros.

Concernant les travaux de la station d'épuration, le premier investissement aura pour but la remise en état de la station et l'injection de biogaz pour un coût de 25 millions d'euros.

Ce sont des sommes conséquentes qu'il nous faut investir pour fournir de l'eau de qualité, sécuriser l'approvisionnement et traiter les rejets afin de ne pas polluer la Meurthe à la sortie des conduits de traitement des eaux usées.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, présenté par le Grand Nancy pour l'exercice 2019.